



CONCOURS DE NOUVELLES BREVES DE SANG D'ENCRE 2015

Article 1 – catégories ouvertes : Il n'y a, pour l'instant qu'une catégorie de concours de nouvelles pour adultes dont le règlement suit.

Article 2 – sujet : catégorie polar / roman noir

La nouvelle comportera un titre.

Le texte devra **obligatoirement commencer par cette phrase** :

« - Pierre, il y a quelque chose qui déraile dans le jardin, dit Sophia. »

[1^{ère} phrase du livre : *Debout les morts*, de Fred Vargas]

et terminer par celle-ci (il sera accepté une ou deux phrases après):

« De quoi seront-ils capables la prochaine fois ? »

[Dernière phrase du livre : *Transparences* de Ayerdhal]

Article 3 – présentation pratique de la nouvelle :

Le texte sera **imprimé**, format **A4**, recto seulement, marges **2,5**, interligne **1,5**, police **12** et caractère **Times New Roman**, agrafé et paginé.

Aucun manuscrit ne sera accepté.

Le texte sera compris **entre 2 et 3 pages** maximum.

Les nouvelles ne respectant pas ces normes seront éliminées d'emblée.

Afin de préserver l'anonymat, **aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif**, ne devra apparaître sur la nouvelle.

Une enveloppe fermée, sur laquelle **le titre de la nouvelle** sera seul noté, sera jointe à l'envoi. Cette enveloppe contiendra le nom de l'auteur, son adresse complète, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

Article 4 – expédition :

Les nouvelles seront adressées en **six exemplaires** par courrier postal, dans une enveloppe de format A4 suffisamment affranchie, sans aucun autre document que ceux demandés ci-dessus (pas de lettre d'accompagnement) exclusivement à :

Joëlle ROBIN

Concours de Nouvelles Brèves de Sang d'Encre

32 chemin de la Corniche

38200 VIENNE

Article 5 - date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) : **le 30 septembre 2015**

Article 6 – restitution des nouvelles : Les envois ne seront pas retournés aux auteurs. Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats, et devront alors fournir leur texte, par e-mail, pour publication dans le recueil.

Article 7 – sélection des textes : Ne sont pas admis à concourir les auteurs déjà publiés par une maison d'édition, à l'exception des participations à des revues ou à des recueils collectifs. Les participants garantissent les organisateurs contre tout recours pour plagiat. Les textes jugés diffamatoires seront exclus. Chaque candidat ne peut participer qu'avec une seule nouvelle.

Article 8 – détermination des lauréats : Les nouvelles seront évaluées sur leur conformité au thème imposé et au genre polar/roman noir, ainsi que sur leur qualité littéraire. Les décisions du jury sont souveraines et n'ont pas à être justifiées. Les résultats seront annoncés au moment du festival et paraîtront - en principe - ensuite sur les sites :

- de la librairie Lucioles <http://www.librairielucioles.com>

- de Sang d'Encre <http://www.sangdencre.org>

- de la M.J.C. de Vienne <http://mjc-vienne.org>

Article 9 – les prix : Les nouvelles primées seront publiées dans le recueil édité à l'occasion du festival. La première nouvelle lauréate sera lue durant le festival.

Article 10 – publication : Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils autorisent néanmoins les organisateurs à publier leur texte, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs, et ce pendant une durée maximale de six mois à compter de la clôture du Festival. Ils autorisent Sang d'Encre (éventuellement Lucioles et la MJC) à publier leur nouvelle sur les sites respectifs, après le festival. Elles pourront être lues en public pendant le festival.

Article 11 – modification du règlement : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

Article 12 – acceptation du règlement : Le seul fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.